



Rupture periode d'essai suite arrêt maladie

Par **Laurent71200**, le **28/04/2011** à **10:48**

Bonjour,
Mon employeur souhaite me virer suite a un arrêt maladie pendant ma periode d'essai. Je suis actuellement en contrat de trois mois en intérim . Je souhaiterai attaquer l'employeur au prud'homme pour abus. Qu' en pensez vous ? Merci d'avance.

Par **Assistant-juridique.fr**, le **05/02/2015** à **17:21**

L'employeur comme le salarié peut se contenter de mettre fin à l'essai sans justifier sa décision. La rupture doit toutefois être en lien avec son objet c'est-à-dire avec les compétences du salarié et leur adéquation aux besoins de l'entreprise. Elle peut être considérée comme abusive notamment si elle n'est pas liée aux compétences du salarié (discrimination, raison économique, état de santé etc.).

Pour de détails : <http://www.xxxxxx>